

LEDEVOIR



MONDE

Trump essuie un double coup dur judiciaire avec les aveux de Michael Cohen et la condamnation de Paul Manafort

B 5

ACTUALITÉS

La Nouvelle-Orléans, la ville des confluits

A 8

ÉCONOMIE

Air Canada prend Aéroplan sous son aile

B 1

IDÉES

Nancy Huston : ce n'est pas un sacre, c'est un massacre

A 7



III ÉLECTIONS 2018

L'année des « slogans-clics »

Trois des quatre partis ont opté pour des formules à un mot

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Les slogans électoraux de la campagne 2018 ont le verbe court : trois des quatre principaux partis politiques ont opté cette année pour des formules à un seul mot, censées à la fois résumer une approche et susciter l'engouement. Bilan des experts ? Les résultats sont... variables.

Ce sera donc l'année des formules brèves — comme un écho aux mots-clics qui permettent de véhiculer les messages sur les réseaux sociaux. La Coalition avenir Québec (CAQ) a opté pour « Maintenant » ; le Parti québécois (PQ), pour « Sérieusement » ; alors que Québec solidaire a choisi « Populaires » pour thème de campagne.

Cela laisse seuls les libéraux avec une formule plus classique : « Pour faciliter la vie des Québécois », diront les affiches et autres déclinaisons publicitaires de la formation de Philippe Couillard.

On note la différence en regardant ce qui s'était fait il y a quatre ans. Les partis avaient alors tous créé des slogans

Des experts se prononcent sur la valeur des slogans choisis par les partis

VOIR PAGE A 3 : ÉLECTIONS

III ÉDUCATION

La CSDM à rebours de Québec

Les dirigeants scolaires refusent de tenir une épreuve ministérielle de français au primaire le jour d'une importante fête musulmane

LISA-MARIE GERVAIS
LE DEVOIR

Le ministère de l'Éducation a fait fi de la suggestion de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui demandait le report d'un examen ministériel entrant en concurrence avec une fête liée au ramadan. Qu'à cela ne tienne, la CSDM lui a indiqué qu'elle reporterait au 7 juin 2019 l'épreuve de français au primaire prévue le 5 juin, jugeant que trop d'enfants seraient absents en cette journée de la rupture du jeûne.

« On le sait, le taux d'absentéisme est quand même assez important dans nos écoles lors [de cette journée] », a fait remarquer Alain Perron, porte-parole de la CSDM, la plus grosse commission scolaire du Québec, qui compte un nombre important de musulmans. Marquant la fin du mois du ramadan, l'Aïd-el-Fitr est en effet une fête importante inscrite au calendrier de l'islam.

La Commission scolaire, qui a communiqué sa décision vendredi dernier au ministère et à ses écoles, a assuré que reporter une épreuve de production écrite en français pour les élèves du primaire ne pose pas problème. « En français écriture, ce sont des textes que les jeunes doivent écrire eux-mêmes. Alors, il n'y a pas de danger de passage de questions ou de textes », a ajouté M. Perron, laissant entendre que les risques de plagiat sont nuls.

Contrairement à la planification des examens du secondaire, corrigés au ministère et sanctionnés par un diplôme, les commissions scolaires du Québec ont d'ailleurs toujours une certaine flexibilité pour déterminer la date des

La commission scolaire avait déjà avisé le ministère en février dernier que la tenue d'un examen le jour de l'Aïd-el-Fitr serait une mauvaise idée, mais Québec a maintenu sa décision de mesurer les apprentissages des enfants du primaire le 5 juin, date de la fête musulmane.

épreuves de français au primaire. Et ce ne serait pas la première fois que le calendrier serait ajusté. En juin dernier, des écoles de la région de La Malbaie avaient dû reporter les examens ministériels prévus le 7 juin en raison de la tenue du sommet du G7.

« Pas une bonne idée »

En février dernier, le ministère avait tâté le pouls des commissions scolaires du Québec pour la tenue des épreuves du primaire les 4, 5 et 6 juin 2019. La CSDM avait alors signifié que le 5 juin ne serait « pas une bonne idée », étant donné le risque d'absentéisme dans ses écoles fréquentées par un bon nombre de musulmans. « On a levé le drapeau rouge et on a dit qu'il fallait faire attention au 5 juin », explique M. Perron. Or, le 19 juin dernier, la Commission scolaire a été d'autant plus surprise de constater que le ministère ne l'avait pas écoutée et n'avait pas modifié les dates des examens. Le fait de consentir un accommodement lui a-t-il fait peur ?

VOIR PAGE A 5 : ÉDUCATION

INDEX

Avis légaux.....	A4
Carrières.....	B3
Culture.....	B7
Décès.....	B2
Économie.....	B1
Éditorial.....	A6
Grille TV.....	B7
Idées.....	A7
Météo.....	B6
Monde.....	B4
Mots croisés.....	B6
Petites annonces.....	B2
Sports.....	B6
Sudoku.....	B6

Ouvrir les yeux sur les bienfaits de l'hypnose

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

L'hypnose est largement employée en Europe par les anesthésistes, les urgentologues, les chirurgiens, psychiatres et autres médecins. Au Québec, son utilisation est encore très marginale. Les rares dentistes, pédiatres et médecins en soins palliatifs qui y ont recours dans leur pratique et qui vantent ses effets spectaculaires pour apaiser la douleur et l'anxiété dénoncent une méconnaissance de cette technique, dont les neuroscientifiques ont pourtant démontré les effets concrets sur le cerveau.

Ces professionnels espèrent que le 21^e congrès mondial d'hypnose médicale et clinique, qui réunit cette semaine à Montréal des experts de diverses universités du monde (Stanford et Harvard aux États-Unis, de Liège en Belgique, de Montréal, McGill et Concordia) contribuera à démolir les mythes entourant l'hypnose et à sensibiliser, voire convaincre le monde médical québécois de ses avantages.

« La plupart des mythes et des fausses conceptions concernant l'hypnose sont en grande partie alimentés par l'hypnose de spectacle, dans laquelle l'hypnotiseur prétend posséder un pouvoir

VOIR PAGE A 5 : HYPNOSE



À Haguenau, dans l'est de la France, un pompier hypnotise une « victime » d'accident de la route dans le cadre d'un exercice de désincarcération.

FREDERICK FLORIN AGENCE FRANCE-PRESSE



Tué par un mélange de Four Loko, de caféine et de médicaments

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT
LE DEVOIR

Un coroner recommande à Québec de mieux sensibiliser le public aux dangers découlant du mélange de l'alcool et des médicaments.

La mort d'un homme de 30 ans, pour qui une consommation simultanée de boissons alcoolisées sucrées à forte teneur en alcool, de caféine et de médicaments en vente libre a été fatale, a mené le coroner Yvon Garneau à conclure que les effets néfastes combinés de ces substances sont méconnus du public.

Pierre Parent, âgé de 30 ans, est décédé le 26 décembre dernier après avoir consommé quatre canettes de boisson Four Loko d'une teneur en alcool de 11,9 %, une bière et des médicaments en vente libre contre le rhume contenant du chlorphéniramine. L'autopsie a aussi détecté la présence de caféine dans son sang. Selon l'analyse toxicologique, la combinaison d'alcool, de caféine et de médicament a pu provoquer l'arythmie cardiaque qui a mené à la mort.

Ses proches « lui connaissaient une dépendance aux boissons sucrées alcoolisées », mentionne le coroner dans son rapport. Sa consommation régulière s'élevait à deux canettes par jour. Son foie présentait une atteinte caractéristique de l'alcoolisme, ce qui a pu contribuer à la vulnérabilité de l'homme aux différentes substances ingérées, selon le rapport.

Cet hiver, la mort d'une adolescente de Laval ayant consommé la boisson fortement alcoolisée FCKD UP a mené à une offensive publique contre ces produits.

Plus en vente au Québec

Le Four Loko et les autres boissons sucrées à forte teneur en alcool ne sont plus vendus au Québec. Les fabricants les ont retirés des tablettes avant même le 12 juin, alors qu'était sanctionnée la loi qui prohibe la vente des mélanges à bière titrant à plus de 7 % d'alcool dans les épicereries et les dépanneurs.

La Société des alcools du Québec (SAQ) n'a pas non plus l'intention de les commercialiser, ni à « court terme » ni à « long terme », a indiqué la responsable des communications Linda Bouchard mardi. « On suit les besoins exprimés par les consommateurs, et on ne sent pas de besoin » pour ces produits, a-t-elle ajouté.

S'il a légiféré sur les points de vente, Québec n'a toutefois pas suivi la recommandation de l'Institut de santé publique du Québec (INSPQ) qui, en mars, recommandait d'apposer un prix plancher à ce type de boissons.

En juillet, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié son plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028. La sensibilisation aux risques des boissons à forte teneur en sucre et en alcool fait partie des dizaines d'actions prévues dans les prochaines années.



Construit en 1973, le réacteur nucléaire Gentilly-1 à Bécancour se trouve en bordure du fleuve Saint-Laurent.
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

III ENVIRONNEMENT

Le démantèlement de Gentilly-1 crée des craintes

MYLÈNE CRÈTE
À OTTAWA
LA PRESSE CANADIENNE

Des groupes de citoyens et des chefs autochtones craignent que l'absence d'une véritable politique en matière de gestion des déchets nucléaires nuise au démantèlement du réacteur Gentilly-1 à Bécancour.

« On ne veut pas que le Canada se retrouve parsemé de petits dépotoirs nucléaires à chaque endroit où il va y avoir eu un réacteur nucléaire au cours des années », a expliqué le porte-parole du Ralliement contre la pollution radioactive, Gilles Provost, en conférence de presse mardi.

Il était accompagné de représentants de la Canadian Law Environmental Association, d'un groupe de citoyens du comté de Renfrew en Ontario et du Regroupement pour la surveillance nucléaire.

« La politique-cadre du gouvernement canadien pour le nucléaire est pathétique, s'est exclamé le président du Regroupement pour la surveillance nucléaire, le D^r Gordon Edwards. Elle compte 273 mots et une liste qui équivaut à quatre gazouillis sur Twitter. »

Ces groupes prévoient de manifester à Ottawa mercredi alors que la Commission de sûreté nucléaire entendra la mise à jour des Laboratoires nucléaires canadiens (LNC), un consortium d'entreprises mandatées par le gouvernement fédéral pour se débarrasser de quatre réacteurs nucléaires qui ne sont plus en fonction.

L'un de ces réacteurs est le Whiteshell-1 situé près de la rivière Winnipeg au Manitoba. Les LNC proposent main-

tenant de couler du béton autour du réacteur et de l'enfouir au lieu de procéder au démantèlement et à la démolition comme il était initialement prévu. Cette méthode ne permet pas de contenir les déchets radioactifs de façon sécuritaire à très long terme, selon le Ralliement contre la pollution radioactive.

« Il faut des solutions durables, des solutions sécuritaires qui vont l'être pas juste pour nous, mais pour les générations futures, a plaidé M. Provost. Ce ne sont pas des choses qui vont disparaître dans 100 ans, dans 200 ans ou dans 300 ans. »

Ces citoyens craignent que ce projet, s'il est approuvé, crée un précédent et soit également envisagé pour le déclasserement du réacteur nucléaire Gentilly-1 à Bécancour, qui se trouve en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Ils s'opposent à l'aménagement de sites de déchets nucléaires près de cours d'eau et accusent les LNC de promouvoir la solution la moins coûteuse. Ils citent en exemple le projet de dépotoir nucléaire de Chalk River en Ontario qui pourrait être aménagé près de la rivière des Outaouais.

Ils demandent donc au gouvernement fédéral d'élaborer une politique « contraignante » en matière de gestion des déchets nucléaires en consultation avec la population et les peuples autochtones. Entre-temps, ils estiment que le Canada devrait tout simplement cesser la production de ces déchets nucléaires.

Ces citoyens demandent également au vérificateur général, dans une lettre, d'effectuer une évaluation de la gestion des déchets nucléaires au pays et des fonds publics qui y sont consacrés.

La politique-cadre du gouvernement canadien pour le nucléaire est pathétique. Elle compte 273 mots et une liste qui équivaut à quatre gazouillis sur Twitter.

GILLES PROVOST



Montréal octroie finalement son contrat de recyclage

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Un imbroglio administratif ne mènera finalement pas des milliers de tonnes de matières recyclables de l'île de Montréal vers des sites d'enfouissement.

Au terme d'une séance du conseil municipal qui s'est étirée sur deux jours, les élus montréalais ont finalement octroyé, mardi soir, le contrat pour la gestion des résidus de construction et les objets encombrants, de même que pour les produits reçus dans les éco-centres, à Konkas Recyclage.

L'opposition a accepté de se rallier à la proposition de l'administration de Valérie Plante, même si les documents relatifs au contrat de 18,5 millions sur trois ans n'ont pas été soumis à temps.

Ce n'est que lundi matin que le parti d'opposition Ensemble Montréal a pu consulter le dossier. Un seul soumissionnaire a été jugé conforme. Sa soumission se situait toutefois 20 % au-dessus de l'estimation établie par les fonctionnaires, a rappelé le chef de l'opposition, Lionel Perez.

« On n'a pas pu analyser ce dossier selon les règles », s'est-il indigné. « Si on choisit des règles, c'est pour leur donner de l'importance et de la pertinence », a-t-il rappelé.

En plus d'être bien au-delà de l'estimation, le contrat ne comprend aucune garantie d'exécution, a noté M. Perez. « Si la compagnie fait faux bond, on va être pris dans une crise, a-t-il raillé. On n'a pas de roue de secours, c'est préoccupant pour un contrat de trois ans. »

Il a toutefois dit comprendre que l'industrie du recyclage vit des changements importants. « On le constate, on le reconnaît », a-t-il mentionné.

Le maire de l'arrondissement de Verdun, Jean-François Parenteau, a insisté sur le caractère urgent de la situation. « On devait passer ce contrat », a-t-il déclaré aux élus montréalais. Sinon, au mois de septembre, environ 16 000 tonnes d'objets encombrants se seraient retrouvées dans des sites d'enfouissement, a-t-il lancé.

« Je remercie l'ouverture de l'opposition. C'est un imbroglio administratif qui s'est produit, pas une erreur de mauvaise foi », a-t-il précisé.

Interrogé par *Le Devoir* tout juste avant que le conseil municipal lui accorde le contrat, Martin Leclerc, directeur au développement des affaires chez Konkas Recyclage, a toutefois tenu un discours moins alarmiste.

Le contrat de Konkas Recyclage se terminait en juin, a-t-il rappelé. « J'ai accepté de le prolonger jusqu'au mois d'août au même taux à la demande de la Ville », rapporte-t-il, ajoutant qu'il aurait accepté une autre prolongation de contrat. « Je ne les aurais pas laissés tomber. »

CC
MM
la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Élections provinciales 2018

Assistez aux quatre tribunes électorales de la Chambre avec les chefs des principaux partis en vue du vote du 1^{er} octobre.

RÉSERVEZ VOTRE PLACE

> ccmm.ca/elections2018

À LA UNE CN



17 SEPT.

Jean-François Lisée
Chef
Parti Québécois

18 SEPT.

Philippe Couillard
Premier ministre du Québec
Parti libéral du Québec

19 SEPT.

Manon Massé
Porte-parole
Québec solidaire

28 SEPT.

François Legault
Chef
Coalition Avenir Québec

En collaboration avec :

RioTinto

TACT

INTELLIGENCE • CONSEIL

ÉLECTIONS 2018

EN BREF



Le Parti québécois joue d'audace avec un autobus aux couleurs psychédélicques.

PHOTO TIRÉE DE LA PAGE FACEBOOK DU PQ

Un autobus haut en couleur

QUÉBEC — Le Parti québécois a dévoilé mardi son autobus de campagne, qui est recouvert d'une fresque multicolore réalisée par l'artiste drummond-

villois Jean-René Douville Tessier. Dans un cours d'eau, près d'une main tenant une guitare, se trouve un saumon « qui remonte la pente... comme nous », a lancé le chef Jean-François Lisée. Entourée des candidats pé-

quistes dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, où les sondages prédisent des raz-de-marée caquistes, la vice-chef Véronique Hivon a fait peu de cas des prédictions électorales. « On va être très présents ici », a-t-elle assuré.

Le Devoir

Où seront les chefs ?

C'est en Mauricie que le premier ministre Philippe Couillard a choisi de lancer la campagne électorale du Parti libéral du Québec (PLQ) jeudi, selon ce qu'a appris La Presse canadienne. La région de la Mauricie, actuellement totalement acquise aux libéraux, fait partie des coins du Québec àprement convoités par la Coalition avenir Québec (CAQ) de François Legault. Meneur dans les sondages, François Legault prévoit de faire une conférence de presse en

après-midi à Québec pour lancer sa campagne. Sa caravane passera l'après-midi dans la grande région de Québec, où il compte se rendre à la rencontre des électeurs en prenant un ou des bains de foule, selon le temps disponible. La caravane caquiste prendra ensuite la route, en direction de Montréal, pour la nuit. Le chef péquiste Jean-François Lisée sera dans la grande région de Montréal en ce premier jour de campagne électorale. Il fera une conférence de presse, en après-midi, quelque part dans le « 450 », où le PQ souhaite maintenir ses acquis. En soirée, un rassemblement péquiste est à l'horaire, dans un lieu non dévoilé, toujours en banlieue de Montréal. La porte-parole de Québec solidaire, Manon Massé, passera elle aussi la journée du 23 août à Montréal. Elle devrait faire une déclaration publique vers 14 h, suivie d'une conférence de presse.

La Presse canadienne

Les nouveaux habits de Ian Lafrenière

Désormais candidat de la CAQ, il s'oppose au port de signes religieux par des policiers

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

L'ancien porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) Ian Lafrenière, qui a confirmé mardi son saut en politique avec la Coalition avenir Québec (CAQ), s'est exprimé pour la première fois sur la question des signes religieux. Le nouveau politicien est pour une « neutralité totale » des corps de police.

« Les gens ont le droit d'avoir leurs croyances. Mais comme policier, on se doit d'avoir une neutralité totale », a souligné M. Lafrenière, qui brigue la circonscription de Vachon, en Montérégie.

Celui qui a été le visage de la police de Montréal pendant plus de 20 ans s'est dit à l'aise avec la position de la CAQ voulant qu'une policière du SPVM ne puisse porter le voile au travail. « [Le voile], on essaie de dire que c'est juste une pièce de vêtement, que c'est une décoration, mais c'est un vêtement qui envoie un message fort », a-t-il fait valoir.

« Imaginez, par exemple, une jeune fille qui appelle la police parce que son père l'a forcée à porter un niqab ou une burqa et que la policière ou le policier qui arrive sur place a un signe religieux. Pensez-vous que ça dégage une image neutre ? » a-t-il dit.

L'ancien inspecteur a fait un parallèle

avec la neutralité exigée des policiers dans tous les autres domaines.

« Lorsqu'on arrivait en séries finales au hockey, j'interdisais à mes policiers de porter l'emblème d'une équipe. Pourquoi ? Parce qu'il y a la neutralité, mais il y a aussi l'image et le sentiment de neutralité. Imaginez s'il y a une bagarre entre deux groupes [d'amateurs] d'équipes opposées — le Canadien de Montréal et les Bruins de Boston, pour ne pas les nommer — et que les policiers débarquent avec leurs épinglettes du Canadien, croyez-vous vraiment que les partisans de Boston vont penser qu'ils ont un traitement équitable ? » a-t-il fait remarquer.

M. Lafrenière estime toutefois que les décisions sur la neutralité des corps de police doivent être prises par les politiciens.

En avril dernier, le débat à propos de l'autorisation des signes religieux, comme le hijab et le turban, au sein des corps de police a été relancé par un élu municipal montréalais. Quelques jours plus tard, *Le Journal de Montréal* rapportait l'inscription d'une première étudiante voilée en techniques policières.

« Il y a de cela quelques heures, j'étais encore au service de police. [...] Je crois que malheureusement on a "poussé la chaleur" vers eux. On a demandé à des gens de prendre position sur une déci-



L'autre membre du duo de justiciers de la CAQ, Sonia Lebel, a assisté à l'annonce officielle de la candidature de Ian Lafrenière. L'ancien policier tentera de se faire élire dans la circonscription de Vachon.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

sion qui, à mon sens à moi, est politique », a-t-il déclaré en marge de son lancement de campagne.

Un peu plus tôt, M. Lafrenière a confié que c'est son « déplacement » des communications du SPVM par l'ex-chef Philippe Pichet qui l'a amené à envisager une carrière politique, en 2016.

« Je ne serai pas menteur. Je ne vous dirai pas que mon départ des communications n'a pas amené en moi la volonté de faire d'autres choses », a-t-il souligné.

Après 24 ans au sein du SPVM, M. Lafrenière a quitté ses fonctions en juillet dernier. Lundi, l'ancien haut gradé a remis son arme de service.

Véritable château fort péquiste, la circonscription de Vachon est représentée depuis 2010 par Martine Ouellet, devenue depuis indépendante afin de diriger le Bloc québécois. Celle-ci a depuis démissionné de la chefferie du Bloc et a confirmé qu'elle ne se représente pas aux élections provinciales.

Ni signes religieux ni emblèmes de clubs sportifs quand on est policier, dit Ian Lafrenière

QS avait déjà employé un slogan à un mot en 2012

ÉLECTIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

plus étoffés : « Ensemble, on s'occupe des vraies affaires » (PLQ), « Je vote avec ma tête » (QS), « On se donne Legault » (CAQ). Le PQ avait pour sa part une formule brève pour l'autobus de Pauline Marois (« Déterminée »), mais son slogan officiel avait huit mots.

« Ce n'est pas nouveau d'avoir des slogans d'un mot — QS avait choisi « Debout » en 2012, rappelle Thierry Giasson, chercheur principal au Groupe de recherche en communication politique. Ça peut donner un avantage pour les réseaux sociaux, c'est vrai, mais ça permet surtout de décliner le slogan dans des sous-campagnes : c'est facile d'associer ces mots à d'autres concepts, et ça évoque comme un cri de ralliement. »

« On est vraiment dans une ère d'hyper-simplification des messages et des logos, dit pour sa part Hugues Chandonnet, consultant en stratégie et création chez Déraison. C'est dans l'ère du temps d'utiliser des formules simples pour attirer l'attention, donner une impulsion... Est-ce que c'est plus efficace ? Le débat est ouvert. »

Stratège en communication chez Tesla RP (et anciennement au Bloc québécois), Louis Aucoin estime quant à lui qu'il « y a une limite à la synthèse

et que les partis l'ont traversée. À force de trop synthétiser, on ne fait plus de propositions ».

« Un slogan ne fonctionne jamais seul, dit-il. L'électeur contribue à lui donner un sens [en l'interprétant]. Mais là, je trouve qu'on en demande beaucoup à l'électeur. C'est comme si les partis avaient eu peur de s'engager auprès des électeurs. Ce n'est pas une grande cuvée. »

Maintenant Thierry Giasson et Hugues Chandonnet estiment que la CAQ a frappé dans le mille avec « Maintenant ». « Je trouve ça engageant et plutôt habile, dit Thierry Giasson. Ça vient établir un lien de confiance, rassurer les électeurs en disant "c'est le bon moment de voter CAQ". À mon sens, le parti a mis le doigt sur quelque chose qui aura de la résonance. »

Pour Hugues Chandonnet, c'est l'équivalent du « Nous sommes prêts » adopté par Jean Charest en 2003. « C'est un slogan habile qui dénote une certaine confiance et qui place la CAQ au cœur du débat : l'enjeu de cette élection, c'est de savoir si on doit donner une chance au parti, si c'est le bon moment. En disant "Maintenant", on vient mobiliser la

base — "Continuez, on est près du but" — tout en parlant aux électeurs plus mous ou indécis en leur disant : "Le changement dont vous rêvez commence maintenant avec la CAQ." »

Louis Aucoin relève que, pour la CAQ comme pour QS, le slogan est « autoréférentiel » : moins évident pour qui ne connaît pas l'histoire de ces partis, leur progression et leur position dans les sondages.

Sérieusement M. Aucoin se questionne aussi sur le choix du PQ. « On comprend qu'ils ont commencé avec une campagne humoristique et qu'ils viennent dire qu'on passe maintenant aux choses sérieuses de la campagne. Le problème, c'est que ça ne correspond à rien dans l'imaginaire public. Personne n'a dit des libéraux qu'ils n'étaient pas sérieux, ou qu'ils étaient loufoques. Donc, le PQ dit "sérieusement" par rapport à quoi ou à qui ? »

Thierry Giasson « ne trouve pas ça génial » non plus. « C'est même plutôt étrange, à mon sens. En anglais, "seriously" est employé quand tu doutes de ce que quelqu'un te dit. Il y a la même connotation en français : je regarde le slogan du parti et je me dis qu'en ajoutant un point d'interrogation, on soulève pas mal plus de doutes qu'on veut en calmer. »

Tout étant question de perspective, Hugues Chandonnet trouve « vraiment audacieuse » la proposition du PQ. « Je leur lève mon chapeau, dit-il. C'est moderne, ça exploite et désamorce le sentiment ambiant envers le parti et envers la politique. Le PQ est un vieux parti qui doit se renouveler. Il a débuté avec une campagne humoristique et vient maintenant ancrer la conversation autour d'en-

C'est dans l'ère du temps d'utiliser des formules simples pour attirer l'attention, donner une impulsion... Est-ce que c'est plus efficace ? Le débat est ouvert.

HUGUES
CHANDONNET

jeux plus sérieux, plus profonds. »

Populaires Il y a chez les trois experts une unanimité : le slogan de Québec solidaire ne casse rien. « Je pense comprendre l'idée », dit M. Chandonnet. Mais j'aurais continué à réfléchir... »

« On comprend la référence à la notion de peuple, au fait d'être proches des gens de la classe populaire, ajoute Thierry Giasson. On comprend aussi le message de dire que c'est un parti qui génère des appuis. Ça évoque aussi presque le communautarisme — c'est quelque chose que Manon Massé [la chef désignée] incarne. Mais si je vois que ça peut bien fonctionner dans Hochelaga, j'imagine aussi que ceux qui trouvent que QS est un parti de populistes de gauche — on entend ça à Québec — vont en profiter. »

Hugues Chandonnet pense que QS n'arrivera qu'à « prêcher aux convertis » avec ce slogan. Louis Aucoin cherche lui aussi « où est l'étincelle qu'un slogan est censé créer pour générer une émotion ».

Pour faciliter la vie des Québécois Et les libéraux ? « C'est un slogan inscrit dans une lecture traditionnelle, relève M. Giasson. Je vois bien le verbe "faciliter" être employé dans différents contextes permettant de parler de leur bilan », dit-il.

Selon Louis Aucoin, « c'est au moins un slogan qui donne une orientation, qui peut se décliner facilement et permettre de défendre un bilan : on associe la finalité des actions à un objectif plus large. Ils mettent la balle en jeu, ce que les autres ne font pas. »

Hugues Chandonnet parle pour sa part d'un slogan « défensif » et « moins publicitaire », mais néanmoins efficace dans le contexte.

A 4 | AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-17188

Fourniture du sel de déglaceage des chaussées pour la saison 2018-2019

L'ouverture des soumissions prévue pour le mardi 21 août 2018 est reportée au mardi 28 août 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 22 août 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE
DES SOUMISSIONS

Appel d'offres : RP-PARC18-10

Descriptif : Parcs Saint-Marcel et Polyvalente Pointe-aux-Trembles – Réaménagement des terrains de soccer - revêtements

DATE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

L'ouverture des soumissions prévue pour le 22 août, est reportée au mardi, 28 août à 11 h, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Z1.

Montréal, le 22 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Appel d'offres

Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS –
ACTIFS IMMOBILIERS

Construction d'un chalet de parc et aménagement du nouveau parc Le Triangle

Soumission CDN-NDG-18-AOP-DAI-031

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 heures, le 18 septembre 2018, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Amar Bensaci,
Gestionnaire immobilier
Téléphone : (514) 872-9783

Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles à compter du 22 août 2018.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 22 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13h30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-17090

Descriptif : Fourniture et installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques

Date d'ouverture : Le jeudi 13 septembre 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514-872-5253

Visite obligatoire : Non

Appel d'offres : 18-17214

Descriptif : A87 – Services de direction technique pour les événements culturels et spéciaux

Date d'ouverture : Le mardi 25 septembre 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Francesca Raby, agent d'approvisionnement : 514 872-4907

Visite obligatoire : Non

Appel d'offres : 18-17149

Descriptif : Services professionnels d'arpentage

Date d'ouverture : Le mardi 11 septembre 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Eddy Dutelly, agent d'approvisionnement : 514 872-5253

Visite obligatoire : Non

Appel d'offres : 18-17162

Descriptif : Services professionnels pour la Aérotriangulation des photographies aériennes d'avril 2018 de l'agglomération de Montréal

Date d'ouverture : Le mardi 4 septembre 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Elisa Rodriguez, agent d'approvisionnement : 514 872-5506

Visite obligatoire : Non

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 22 août 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 22 août 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE
DES SOUMISSIONS

Appel d'offres : RP-PARC18-09

Descriptif : Parcs Saint-Marcel et Polyvalente Pointe-aux-Trembles – Réaménagement des terrains de soccer - infrastructures

DATE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

L'ouverture des soumissions prévue pour le 22 août, est reportée au mardi, 28 août à 11 h, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1B 2Z1.

Montréal, le 22 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

exo

Appel d'offres public

Le Réseau de transport métropolitain (« exo ») demande des soumissions pour les biens ou services, ou l'exécution des travaux, suivants :

Fourniture de personnel pour les relevés, enquêtes et autres services connexes

Numéro : 1001784

Les documents et conditions de la présente demande sont diffusés par le site internet du système électronique d'appel d'offres, à l'adresse :

www.seao.ca

Pour être valablement reçue, toute soumission doit être déposée au siège de exo, situé au 700, rue de La Gauchetière Ouest, 26^e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2, durant les heures d'ouverture de celui-ci, AU PLUS TARD LE 12 SEPTEMBRE 2018 à 10h30, heure légale.

Une ouverture publique des soumissions reçues suivra au même lieu.

Exo ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Avis donné à Montréal, Québec, par :

Erin Geldard
Directrice exécutive – Approvisionnement
et Gestion immobilière

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Appel d'offres

Montréal

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX
DIVISION AMÉNAGEMENT DES PARCS –
ACTIFS IMMOBILIERS

Réaménagement et agrandissement du chalet et aménagement d'un jardin communautaire au parc de la Savane

Soumission CDN-NDG-18-AOP-DAI-053

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 heures, le 18 septembre 2018, au bureau Accès Montréal, 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, Montréal (Québec), H3X 2H9. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Renseignements : Amar Bensaci,
Gestionnaire immobilier
Téléphone : (514) 872-9783

Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles à compter du 22 août 2018.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent obligatoirement se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Pour être considérée, toute soumission devra être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée, et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 22 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 13h30, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5966

Descriptif : Mise aux normes du système de captation des gaz et divers travaux de rénovation à la caserne 67

Date d'ouverture : 13 septembre 2018 à 13h30

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 22 août 2018 sur le SEAO.

Visite obligatoire : N/A ou Oui

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 28 août 2018 à 13h30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu du 27 au 29 août 2018 inclusivement, selon l'horaire suivant : 9h30, 10h30, 11h30, 13h30, 14h30 et 15h30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 22 août 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
– Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 18-16876

Service professionnels pour la fourniture, l'installation et la mise en service de l'éclairage architectural de la Gare Viger et de son système de contrôle intelligent-12 mois

L'ouverture des soumissions prévue pour le 11 septembre 2018 est reportée au 13 septembre 2018 à 13 h 30 dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Fait à Montréal, le 22 août 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis public

Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
LOT 6 190 513 DU CADASTRE DU QUÉBEC
(INTERSECTION DES RUES SAINTE-MADELEINE,
CÔTÉ NORD ET LE BER, CÔTÉ EST)

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le 10 septembre 2018 à 19 h à la salle du conseil (2^e étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative au lotissement du lot 6 190 513 du cadastre du Québec sis à l'intersection des rues Sainte-Madeleine, côté nord, et Le Ber, côté est. La demande a pour objet de déroger de 3,75 m à la dimension minimale du lot de 22 m prescrite par l'article 16 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 22 août 2018

La secrétaire d'arrondissement
Caroline Thibault, avocate

AVIS PUBLIC

Montréal

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

À sa séance du 12 juin 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le Règlement CA-24-284 intitulé Règlement autorisant un emprunt de 6 901 000 \$ pour la réalisation du programme de rénovation routière. Ce règlement a ensuite été soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui l'a approuvé le 13 août 2018 : il entre en vigueur à la date du présent.

Ce règlement (dossier 1187128002) peut être consulté aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 22 août 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

Appel d'offres

Montréal

PROMULGATION RÈGLEMENTS RCA18 17301 ET RCA18 17302

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 13 août 2018 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA18 17301
Règlement modifiant le Règlement établissant une rémunération additionnelle pour le maire d'arrondissement (RCA07 17132), afin de soustraire de la rémunération globale prévue à cette fin, la rémunération additionnelle qui a été adoptée par le conseil d'arrondissement.

RÈGLEMENT RCA18 17302
Règlement modifiant le Règlement sur le traitement de membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions (RCA17 17283)

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 22 août 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Appel d'offres

Montréal

INVITATION SÉANCE DU CONSEIL

Les membres de votre conseil d'arrondissement, Mme Sue Montgomery, mairesse d'arrondissement, Mme Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, M. Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, M. Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola, M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon, et M. Lionel Perez, conseiller du district de Darlington vous invitent à participer à la prochaine séance du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce,

Le mardi 4 septembre 2018 à 19 heures
au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce
6400, avenue de Monkland

Au cours de cette assemblée, une période de 90 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale. A cet égard, il y aura une période d'inscription de 18 h 15 à 18 h 45.

L'ordre du jour ainsi que les dossiers décisionnels sont généralement disponibles dans la section Mairie d'arrondissement du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg) ainsi qu'au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (311 - arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce) au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, le jeudi précédant la séance du conseil d'arrondissement, en après-midi. La séance du conseil est diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

La secrétaire d'arrondissement,
Geneviève Reeves, avocate

Avis de Liquidation de 9143-5537 Québec Inc.

Le 27 juin 2018, la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec a rendu un jugement (le « Jugement ») :

(a) ordonnant la liquidation de 9143-5537 Québec Inc. (la « Société »), conformément aux termes du Jugement et des dispositions pertinentes de la Loi sur les sociétés par actions, Québec; et

(b) nommant Richter Groupe Conseil Inc. (le « Liquidateur »), en tant que liquidateur de la Société.

Une copie du Jugement est disponible sur le site web du Liquidateur à : www.richter.ca/fr-CA/0-9/9143-5537-Quebec-Inc

Par le présent avis, toute personne :

(a) endettée envers la Société, est tenue de rendre des comptes et de payer au Liquidateur tout montant dû à la Société au plus tard le dixième jour suivant la publication du présent avis (la « Date limite ») selon les coordonnées du Liquidateur indiquées ci-dessous, par chèque certifié ou virement bancaire à l'ordre de « Richter Groupe Conseil Inc., en fiducie » ;

(b) qui possède des biens de la Société, est tenue de remettre ces biens au Liquidateur au plus tard à la Date limite aux bureaux du Liquidateur, situés à l'adresse indiquée ci-dessous ou à tout autre endroit déterminé par le Liquidateur; et

(c) ayant une réclamation contre la Société, qu'elle soit liquidée, non liquidée, future ou éventuelle, est tenue d'en transmettre les détails par écrit au Liquidateur au plus tard 2 mois après la première publication du présent avis.

Daté à Montréal, en la province de Québec, le 8 août 2018.

Richter Groupe Conseil Inc.

En sa qualité de liquidateur de 9143-5537 Québec Inc.

RICHTER

Richter Groupe Conseil Inc.
a/s de Shawn Travitsky
1981 McGill College, 11^e étage
Montréal (Québec) H3A 0G6
T. 514.934.3400 / 1.888.805.1793

Avis de Liquidation de 92906 Canada Inc.

Le 27 juin 2018, la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec a rendu un jugement (le « Jugement ») :

(a) ordonnant la liquidation de 92906 Canada Inc. (la « Société »), conformément aux dispositions du Jugement et des dispositions pertinentes de la Loi canadienne sur les sociétés par actions; et

(b) nommant Richter Groupe Conseil Inc. (le « Liquidateur »), en tant que liquidateur de la Société.

Une copie du Jugement est disponible sur le site web de Richter à : www.richter.ca/fr-CA/0-9/92906-Canada-Inc

Par le présent avis, toute personne :

• endettée envers la Société, est tenue de rendre des comptes et de payer au Liquidateur tout montant dû à la Société au plus tard le dixième jour suivant la publication du présent avis (la « Date limite ») selon les coordonnées du Liquidateur indiquées ci-dessous, par ch

Québec injecte 248 millions dans les projets de la minière Métaux BlackRock

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

À deux jours du déclenchement des élections, le gouvernement Couillard a annoncé mardi une « contribution financière » de 248 millions de dollars dans les projets de la minière Métaux BlackRock, une entreprise contrôlée par une société de portefeuille basée au Luxembourg et dont le deuxième actionnaire est une pétrolière détenue par le gouvernement d'Oman. La mission est toujours en attente des autorisations environnementales pour les deux volets de son projet de 1,3 milliard de dollars.

Le soutien de l'État québécois, confirmé dans un communiqué commun de quatre ministres du gouvernement Couillard, prévoit un montant de 185 millions pour la construction d'une mine à ciel ouvert de fer, de vanadium et de titane près de Chibougamau, mais aussi l'implantation d'une usine de transformation à Saguenay.

Ce financement gouvernemental comprend une prise de participation, par l'entremise du fonds Capital Mines Hydrocarbures, de 85 millions dans le capital-actions de l'entreprise Métaux BlackRock, un prêt de 50 millions attribué par Investissement Québec, agissant à titre de mandataire du gouvernement, ainsi qu'un prêt de 50 millions accordé par Ressources Québec.

Par ailleurs, le gouvernement accorde des « aides financières » totalisant 63 millions de dollars à une filiale de l'Administration portuaire de Saguenay, « afin d'assurer la mise en place des infrastructures énergétiques nécessaires à l'implantation de Métaux BlackRock ». Celles-ci pourraient permettre d'attirer de « nouvelles entreprises » dans le secteur, selon Québec.

« Notre gouvernement est fier de favoriser la réussite de ce grand projet d'investissement de Métaux BlackRock, qui mettra en valeur le potentiel minier du Nord-du-Québec et renforcera l'expertise québécoise dans la deuxième transformation du minerai dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean », a fait valoir mardi la vice-première ministre Dominique Anglade, présente à l'annonce.

Fondée en 2008, Métaux BlackRock est présentée comme « une entreprise minière canadienne dont le siège social est situé à Montréal et qui possède un bureau régional à Chibougamau ». Selon les informations inscrites au Registre des entreprises du Québec, son premier actionnaire, « majoritaire », est toutefois la société de portefeuille Winner World Holdings Limited, basée au Luxembourg. Le second actionnaire est la pétrolière Oman Oil Company, une entreprise détenue par le gouvernement du sultanat d'Oman, un régime monarchique du Moyen-Orient.

Le troisième actionnaire, Ressources Québec, détient 3,3 % de Métaux BlackRock, selon le plus récent rapport annuel d'Investissement Québec. Qui plus est, la société d'État a injecté 5 millions de dollars dans le projet de la minière en 2013, en plus des fonds annoncés mardi.

Le projet de la minière nécessite des investissements de 1,3 milliard. Il doit, à terme, créer 200 emplois pour l'exploitation de la mine et 300 emplois pour l'usine de transformation.

Examens environnementaux

Le soutien indéfectible offert par le gouvernement Couillard est donné alors que les promoteurs sont toujours en attente des autorisations environ-



mentales pour la mine et pour l'usine de transformation.

Dans le cas de la mine, une première autorisation avait été accordée en 2013, après un examen du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX). Mais puisque le projet a depuis été revu, une demande de « modification » du certificat d'autorisation a été déposée en décembre 2017.

Selon ce qu'a précisé mardi la présidente du COMEX, Suzann Méthot, les modifications proposées sont suffisamment importantes pour justifier le dépôt d'une nouvelle étude d'impact et la tenue de consultations publiques lorsque le COMEX jugera qu'il a toutes les informations nécessaires pour se prononcer sur le projet. L'organisme, qui relève du

ministère de l'Environnement du Québec, est en attente de réponses aux questions soumises à Métaux BlackRock.

Pour ce qui est de l'usine de transformation à construire à Saguenay, un projet de 655 millions, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) mène présentement un examen du projet. Son rapport doit être remis au gouvernement d'ici le 17 octobre.

Il n'a pas été possible mardi de discuter avec un porte-parole de Métaux BlackRock. Une conseillère en communication a simplement répondu aux questions soumises par courriel. Elle a indiqué que « l'entreprise fait confiance au processus environnemental », mais elle a dirigé *Le Devoir* vers Québec pour les questions liées au soutien financier.

Le soutien gouvernemental a été accordé même si l'entreprise n'a pas encore obtenu les autorisations environnementales nécessaires.
OSISKO

La douleur est un puissant motivateur

HYPNOSE

SUITE DE LA PAGE A 1

lui permettant de faire faire n'importe quoi au participant », explique Michel Landry, ancien président de la Société québécoise d'hypnose et président du congrès.

« Ces mythes laissent entendre qu'il y a une prise de contrôle de la conscience et de la volonté du libre arbitre des participants. La réalité est tout autre. Les gens peuvent refuser d'être hypnotisés et il faut même leur collaboration pour les hypnotiser. De plus, si [l'hypnotiseur] suggère au participant de faire quelque chose qui irait à l'encontre de ses convictions, il refusera de le faire », ajoute le neuroscientifique Pierre Rainville de l'Université de Montréal.

« Tous les gens qui viennent m' consulter entrent en hypnose parce qu'ils sont motivés. Leur souffrance persistante est souvent le facteur de motivation. Le lien de confiance que le sujet entretient avec le professionnel de la santé est le deuxième facteur de réussite », souligne M. Landry, qui aide des personnes à utiliser l'hypnose pour mieux gérer les douleurs de l'accouchement, pour les préparer à recevoir des traitements de chimiothérapie ou pour contrôler leur anxiété.

Douce amnésie

Le D^r Paul Landry, dentiste à Magog, utilise l'hypnose tous les jours, pas pour supprimer la douleur, car il administre toujours une anesthésie chimique, mais pour induire « un état de bien-être et de relaxation ». « Je l'utilise pour induire un état de conscience modifié qui détend les patients et les rend très réceptifs à nos suggestions. Ceux-ci arrêtent de saliver ou de saigner quand je leur demande. De plus, les patients sous hypnose bougent très peu, ce qui facilite les interventions. Un autre avantage de l'hypnose est qu'elle provoque une petite amnésie et que le patient ne se rend pas compte de la durée de l'intervention qui a pu prendre plus d'une heure. Et tous les patients qui vivent une séance d'hypnose sortent avec le sourire », précise le D^r Landry, qui encourage les gynécologues à y avoir recours.

La D^{re} Sylvie Lafrenaye, pédiatre-intensiviste au CHU de Sherbrooke, affirme que l'hypnose fonctionne très bien chez ses jeunes patients en raison de leur puissant pouvoir d'imagination.

Selon la D^{re} Marjorie Tremblay qui œuvre en soins palliatifs à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et à la Maison des soins palliatifs de Laval, l'hypnose est un traitement adjuvant qui accroît l'efficacité des médicaments destinés à réduire la douleur et l'anxiété. Depuis qu'elle a suivi une formation il y a un an, l'hypnose est devenue « une nouvelle corde à [son] arc pour aider les patients en fin de vie aux prises avec une souffrance existentielle ». « Je les guide pour qu'ils entrent par le biais de l'imagination dans un lieu de bien-être. Mon but est qu'ils puissent ensuite accéder à ce lieu par eux-mêmes », dit-elle.

Moins de séquelles

L'anesthésiste Marie Élisabeth Faymonville du CHU de Liège, en Belgique, a écarté l'anesthésie générale au profit de l'hypnose pour des milliers de patients, car, fait-elle valoir, l'anesthésie hypnotique laisse moins de séquelles et comporte moins d'effets secondaires. Sur 5000 cas, elle a dû avoir recours à l'anesthésie générale pour une vingtaine de patients seulement.

Mais les données les plus susceptibles de convaincre les plus réfractaires proviennent de la recherche fondamentale. Le neuroscientifique Pierre Rainville a observé que lorsqu'il adressait des paroles suggérant une analgésie à un individu sous hypnose, l'activité des zones cérébrales impliquées dans la douleur diminuait, et cette diminution corroborait ce que la personne rapportait au sujet de l'intensité de sa douleur.

Qui plus est, en réponse à une douleur aiguë, le rythme cardiaque et la sudation des mains augmentaient moins lorsque la personne était sous hypnose. De plus, le réflexe de retrait de la jambe à la suite d'une stimulation électrique douloureuse de la cheville était visiblement atténué. « Ces études témoignent d'une activation d'un processus actif d'inhibition de la douleur », souligne le chercheur, qui croit qu'il « faudrait mieux faire reconnaître la crédibilité de l'hypnose dans le milieu médical québécois » compte tenu de tous les bienfaits qu'elle peut apporter.

Le ministère a semblé donner des versions contradictoires

ÉDUCATION

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est sûr que ça concerne moins les écoles de certaines régions, mais je ne vois pas le préjudice de [changer la date] pour tout le monde

YVES PARENTEAU



« Je ne sais pas si on a présenté ça comme un accommodement nommé, c'est un grand mot qui peut faire peur, mais pour nous, il fallait tenir compte de cette réalité-là. Il y a toujours un fort taux d'absentéisme cette journée-là [de l'Aïd-el-Fitr], alors on ne va pas mettre un examen là », poursuit-il.

Il y a cinq ans, l'école Évangéline, dans le nord de la métropole, avait fait déplacer une journée pédagogique en raison de l'Aïd el-Kebir (ou Aïd al-Adha), une importante fête musulmane qui est d'ailleurs célébrée ces jours-ci. « On avait envoyé une note pour changer la [journée] pédagogique. C'était la chose à faire. En toute logique, il y avait la moitié de l'école qui n'allait pas être là. L'école aurait été désorganisée. On ne va pas faire exprès, surtout si ça ne dérange pas de mettre [la journée pédagogique] à une date X ou Y », a dit M. Perron.

Le Devoir a posé la question à quatre autres commissions scolaires de la grande région de Montréal, mais il n'a pas été possible de confirmer si elles allaient emboîter le pas à la CSDM. À l'Alliance des professeurs de Montréal, le syndicat des enseignants de la CSDM, quiconque a une certaine population musulmane dans ses écoles devrait être concerné par la chose. « C'est sûr que ça concerne moins les écoles de certaines régions, mais je ne vois pas le préjudice de [changer la

date] pour tout le monde », a dit Yves Parenteau, porte-parole de l'Alliance. « Ça ne changerait rien pour les commissions scolaires qui ne sont pas concernées mais, pour celles qui ont une forte représentation d'élèves musulmans comme à Montréal, ça changerait quelque chose. »

Des épreuves à la carte

Le ministère de l'Éducation n'a pas répondu à la totalité des questions du *Devoir* et a semblé donner des versions contradictoires. En tout début de journée, elle indiquait ne pas avoir « reçu de demande de la CSDM afin de déroger à l'horaire officiel ». En milieu d'après-midi, le porte-parole du ministère a indiqué qu'il « n'y avait pas de problème avec la demande de la CSDM ». « Elle n'a pas été refusée, elle est en analyse. Il y a des négociations », a dit Bryan St-Louis. Il a ajouté que, pour les épreuves au primaire, les commissions scolaires ont une certaine flexibilité, pour peu qu'elles se tiennent dans la même semaine.

Selon le ministère, si l'horaire de la session d'examen et de la reprise d'épreuves 2018-2019 en formation générale des jeunes a été diffusé au réseau scolaire, il n'a pas été « officiellement » rendu public. Voyant la rentrée approcher à grands pas, la CSDM a pris l'initiative d'informer toutes ses écoles que la journée pédagogique prévue le 7 juin pour la plupart d'entre elles pourrait bien être mutée en journée d'examen si le ministère ne consent aucun changement d'ici là. « En clair, on se prépare au scénario final du ministère et on laisse notre 7 juin ouvert », a dit M. Perron.

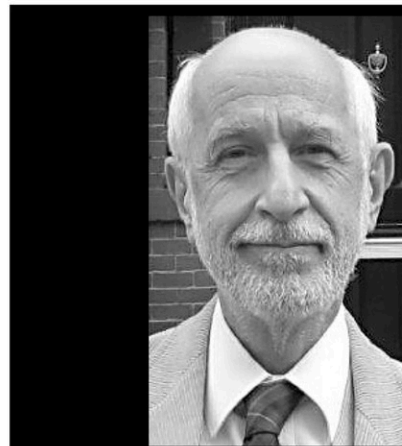
Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



III PITBULLS

La mairesse sera tenue pour responsable

L

JEAN-ROBERT SANSFAÇON



e 20 septembre 2015, la petite Vanessa Biron était défigurée par un pitbull dans un parc de Brossard. L'année suivante, M^{me} Christiane Vadnais mourait dévorée par le pitbull d'un voisin.

Le 20 avril dernier, Gadeline Kanta était attaquée dans son jardin par un pitbull venu de la rue. Son maître s'est enfui avec son chien sans lui venir en aide. Le 22 juin dernier, à Aylmer, un autre pitbull a sauté au visage d'un enfant de deux ans dans sa poussette, sous les yeux horrifiés de sa mère. Le 4 août, une fillette de neuf ans d'Edmundston a subi d'importantes lacerations qui l'ont laissée partiellement paralysée. Le 9 août, à Trois-Rivières, une autre fillette, de 11 ans cette fois, a été sauvagement attaquée par un pitbull sans antécédents connus.

Dimanche dernier, un enfant de quatre ans a été transporté aux urgences. Quelques heures plus tard, le même chien arrachait le bras de son frère de sept ans.

Au moment où ces lignes étaient écrites, le conseil municipal de Montréal, contrôlé par Projet Montréal, remplaçait un règlement adopté par Denis Coderre jugé difficile d'application et discriminatoire à l'égard des pitbulls.

Alors que l'ancien règlement interdisait l'adoption de pitbulls et obligeait les propriétaires actuels à faire porter une muselière à leur bête, celui de la mairesse Valérie Plante n'interdit à personne de posséder un chien de combat aussi longtemps que l'animal n'aura pas été jugé dangereux (morsures) ou potentiellement dangereux (manifestations d'agressivité) par les autorités. Même dans le cas d'un criminel, il sera toujours possible de se promener escorté d'un pitbull si le chien n'a jamais été rapporté pour avoir mordu quelqu'un.

À Montréal, les pitbulls ne représentent que 3 % des chiens inscrits, mais sont responsables de 37 % des morsures. Malgré l'évidence, le problème n'est pas le chien, disent la mairesse et le lobby des pitbulls, mais le maître. En conséquence, il faut sensibiliser celui-ci. Le même argument que celui qu'utilisent les défenseurs des armes à feu.

Et si l'animal blesse ou tue avant qu'il ait été jugé « potentiellement dangereux » ? Il restera toujours à la mairesse le loisir de répéter qu'elle est « émue » et « triste », comme dimanche dernier.

Aucune « race » de chiens n'existe dans la nature. Le pitbull et ses variantes sont entièrement le résultat du travail des hommes pour créer un chien de combat, instinctivement agressif. Sa morphologie tout entière est le résultat d'une sélection opérée par l'homme. Ses défenseurs ont tort de parler de « discrimination raciale » comme s'il s'agissait d'humains. L'existence même des différentes races de chiens est artificielle.

En conséquence, c'est aux humains que revient la responsabilité de modifier au besoin l'une de ces races, et entre-temps d'en contrôler le comportement pour qu'elle ne soit plus une menace.

Ce qui étonne dans la position de la mairesse Plante, c'est son entêtement à nier l'existence d'un problème de sécurité grave. L'obsession est idéologique, comme celle qui pousse la SPCA à refuser systématiquement de qualifier de pitbull un chien qui lui est confié après une agression. Un manque de jugement flagrant, inquiétant.

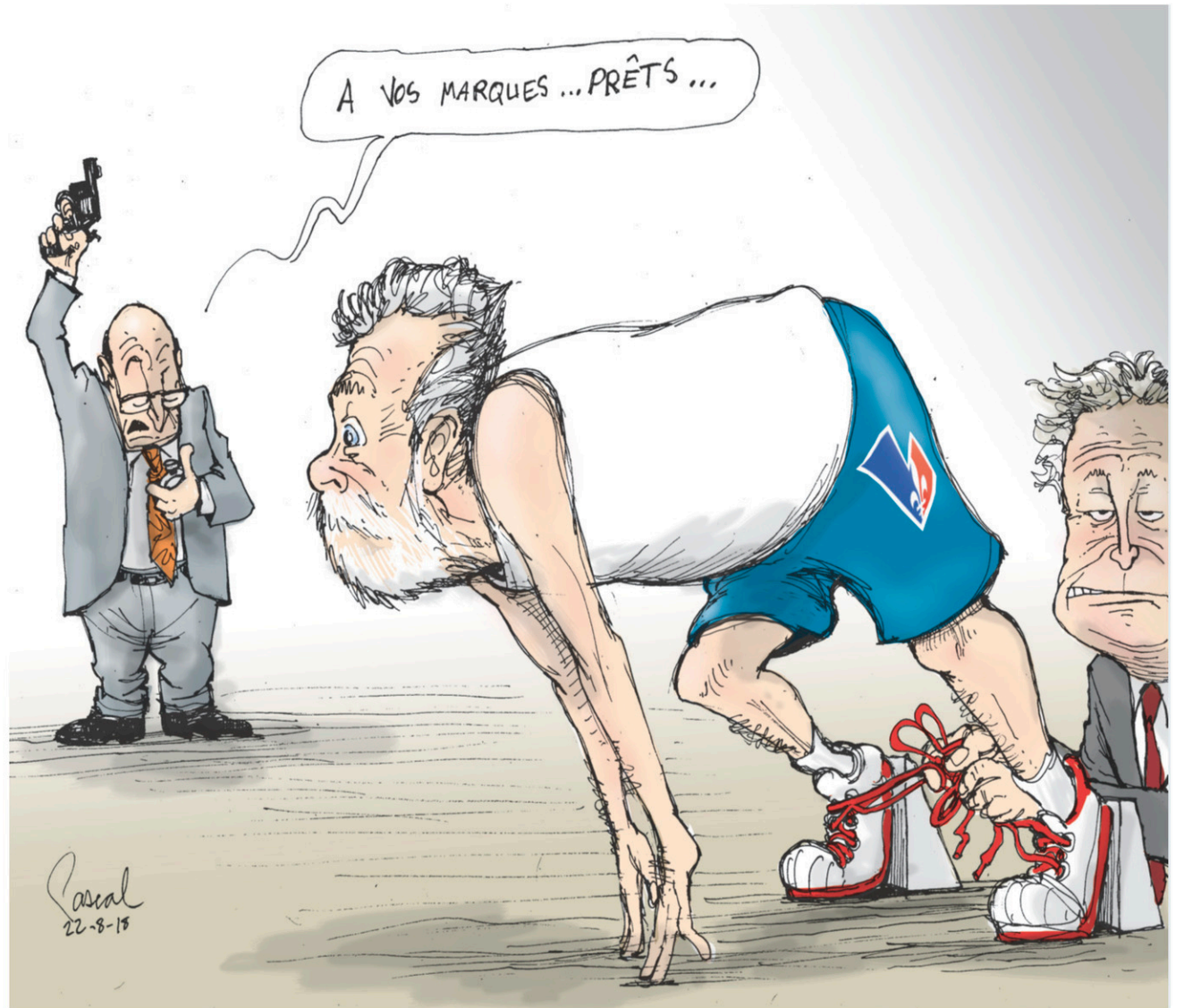
Dans le cas du ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, c'est plutôt le manque de courage qui l'a amené à reculer lors de l'adoption du projet de loi 128. À cause de cette lâcheté devant le lobby pro-pitbull (qui inclut l'Ordre des vétérinaires), plusieurs municipalités ont modifié leur règlement au mépris de la sécurité publique.

Le nouveau règlement montréalais n'oblige plus les propriétaires à faire porter une muselière jugée inconfortable à leur p'tite bête. Qu'arrivera-t-il si le chien se libère de sa laisse ? La même chose qu'à cet enfant de deux ans attaqué dans sa poussette.

Il n'y a que les assureurs qui ont compris le danger et refusent d'assurer les propriétaires d'un chien de combat. L'effet pervers de cette décision logique, c'est qu'il ne sera jamais possible aux victimes d'être dédommagées par un propriétaire peu fortuné.

En plus de démontrer l'irresponsabilité des individus qui choisissent cette race de chien, le fait qu'ils ont pris cette décision en sachant qu'ils ne seraient pas assurés ajoute à l'absurdité du drame. Cela aussi aurait dû faire partie de la réflexion chez nos élus.

Reste donc une seule protection pour le public : la dénonciation devant toute manifestation d'agressivité. Dans un parc, dans la rue ou dans la cour du voisin. Les élus montréalais veulent miser sur la prévention ? Aidons-les en composant le 311. Sans hésiter et aussi souvent que nécessaire.



LETTRES

Prioriser l'environnement

Quand je vois la majorité des partis politiques prioriser l'économie, la santé et l'éducation, ça me met en rogne. En effet, comment ne pas accorder une priorité absolue à l'environnement alors qu'on commence à apercevoir ce qui nous menace ?

Prioriser l'économie avant l'environnement, c'est supposer que l'argent passe avant la sauvegarde de ce que le pape François appelle notre maison commune. Si nous détruisons notre environnement, nous aurons beau avoir plein d'argent, ce ne sera pas utile. On peut dire sans se tromper qu'un environnement sain n'a pas de prix.

Prioriser la santé avant l'environnement, c'est supposer que nous pouvons ne pas être malades dans un environnement détérioré. Les dernières vagues de chaleur nous démontrent, avec leurs nombreux décès prématurés, comme notre santé est fragile devant un environnement qui devient plus austère.

Prioriser l'éducation avant l'environnement, c'est supposer que des enfants scolarisés réussiront à mieux s'en tirer dans un milieu de vie chaotique. Or le chaos sera là pour tout le monde et l'éducation n'y changera pas grand-chose.

Pour un gouvernement, priori-

ser l'environnement veut dire faire la promotion d'une vie simple et frugale à l'encontre d'une publicité faisant l'apologie du luxe et de la surabondance.

C'est, pour un ministre de la Famille, inciter les boomers, dont les enfants ont quitté le nid familial, à déménager dans des logements plus conformes à leurs besoins et à laisser leurs maisons à de nouvelles familles. C'est, pour un ministre des Transports, inciter les gens à vivre sans auto ou avec une voiture correspondant à leurs besoins, à l'opposé de ce que nous connaissons actuellement avec la prolifération des camions et des véhicules utilitaires sport. C'est, pour un ministre du Tourisme, faire la promotion des vacances locales pour contrer efficacement la publicité des voyages internationaux actuellement en pleine explosion. Finalement, prioriser l'environnement, pour un gouvernement, c'est faire la promotion d'un régime moins carné pour des raisons de bien-être animal, de santé et d'économie.

Actuellement, nous sommes dans un état de surabondance et il est relativement facile, pour plusieurs, de couper dans le gras.

Les récentes vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses et les feux de forêt sont tous des signes que les effets des changements climatiques sont à nos portes. Si on ne veut pas vivre dans un monde chaotique à court terme, il faut accorder une prio-

rité absolue à l'environnement. Quand aurons-nous un gouvernement qui aura ce courage ?

Pascal Grenier

Québec, le 20 août 2018

De la pure démagogie

Il faut être profondément démagogue pour tenter de faire croire au public, comme l'a fait récemment Justin Trudeau, que la question posée par une électrice lors d'une assemblée publique contenait un quelconque « message raciste ». J'ai écouté de nombreuses fois l'extrait vidéo où une dame demande à Trudeau « quand le gouvernement fédéral va rembourser au gouvernement du Québec les 146 millions que celui-ci a payés pour l'accueil d'immigrants au Québec ».

J'ai beau tourner sa question dans tous les sens, je ne peux pas voir ce qu'il y a de « raciste » à poser une pareille question : le gouvernement du Québec a effectivement déboursé cette somme pour accueillir des immigrants. Dans la logique de Trudeau, il peut bien inviter le monde entier s'il le désire, pourvu que ce soit les autres qui acquittent la facture... Prendre ses responsabilités ne semble pas une nécessité pour lui, et se le faire rappeler comme ici l'invite manifestement à toutes les outrances verbales !

Claude Martin, ingénieur retraité

Lévis, le 21 août 2018

LIBRE OPINION

La pollution sonore, un problème de santé publique

Claude Gélinas

Juge administratif à la retraite, Shawinigan, Coalition contre le bruit

Le 25 novembre 2015, à la suite d'une demande faite par le MSSS, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) publiait un Avis étayé par une recension de la documentation et appuyé par de nombreuses scientifiques faisant la promotion des environnements sonores sains par l'adoption d'une Politique québécoise de lutte contre le bruit environnemental.

Bien que longtemps considéré comme une simple nuisance, le bruit environnemental, la seconde source de pollution après la pollution atmosphérique, est maintenant considéré par l'Organisation mondiale de la santé comme un risque à la santé qui peut avoir de multiples conséquences, tant physiques que psychosociales.

Au Québec, selon une évaluation modérée, les coûts sociétaux des effets du bruit environnemental s'élevaient en 2014 à près de

680 millions de dollars par année.

Pour la première fois, l'analyse de différentes données permet d'estimer qu'en 2014 au moins 640 000 personnes de 15 ans et plus auraient été exposées à des niveaux de bruit environnemental nuisibles, susceptibles d'entraîner un fort dérangement causé par l'une ou l'autre des sources de bruit environnemental extérieur.

Le bruit environnemental, comme le rapporte l'Avis de l'INSPQ, peut être source de troubles du sommeil, de problèmes d'apprentissage en milieu scolaire, de maladies cardiovasculaires, de nuisance (gêne, dérangement), de perte auditive et d'acouphènes, sans oublier la perte de jouissance paisible de la propriété et la diminution significative de la qualité de vie.

Ne rien faire

Devant cet enjeu de santé publique, le gouvernement ne peut plus plaider l'ignorance. Pourtant, depuis le dépôt de l'Avis et sans égard au principe de précaution, le gouverne-

ment a décidé de ne rien faire.

En outre, fait étonnant : à ce jour, aucun des partis politiques n'a jugé approprié d'inscrire à son programme électoral l'engagement d'adopter une Loi favorisant des environnements sonores sains.

Le bruit environnemental est de plus en plus source de plaintes et de poursuites, révélant des problèmes d'acceptation sociale. Ces réactions citoyennes témoignent des divergences au sein de la société, notamment dans la vision et le modèle de développement du territoire, et les besoins de quiétude.

Pour atténuer le problème, plusieurs municipalités ont adopté une réglementation en matière de nuisances sonores, réglementation comportant des exigences et des sanctions variables qui rendent l'application difficile.

Difficile en raison du fait que rares sont les municipalités qui ont fait l'acquisition de sonomètres pour mesurer le niveau de bruit et qui ont à leur service des techniciens compétents pour les utiliser,

techniciens qui pourraient être témoins experts lors de l'audition des plaintes à la Cour municipale.

Quant aux poursuites civiles, généralement dans le cadre d'actions collectives qui se rendent souvent jusqu'en Cour suprême, elles durent de nombreuses années : 15 ans dans le dossier Ciments St-Laurent dans la Ville de Beauport et 12 ans dans l'affaire du Parc linéaire du Petit train du Nord.

La bonne nouvelle, c'est qu'aujourd'hui les environnementalistes et les personnes incommodées par le bruit peuvent s'appuyer sur la jurisprudence de la Cour suprême dans l'affaire Ciments St-Laurent, qui a accordé un dédommagement de 15 millions à un groupe de 2000 résidents.

En gros, le jugement soutient que, même sans avoir commis de faute, une entreprise qui cause des inconforts anormaux en est responsable. Une décision qui devrait transformer les relations de voisinage entre entreprises et citoyens.

La seconde information encourage

geante au regard des nuisances sonores repose sur le fait que des mesures efficaces et prometteuses de prévention ont été recensées dans l'Avis de l'INSPQ.

Ce qui permettrait d'agir en amont du problème, alors qu'au moins dix ministères et onze organisations se partagent des responsabilités en cette matière, d'où la nécessité de coordonner les interventions impliquant tous les secteurs et paliers décisionnels.

Devenir un modèle

En s'inspirant à la fois des 14 recommandations contenues dans l'Avis de l'INSPQ et du modèle français d'Observatoire du bruit, le Québec pourrait devenir un modèle en matière de promotion des environnements sonores sains.

Mais pour atteindre cet objectif de santé publique deux composantes demeurent indispensables : volonté politique et détermination des décideurs publics, une combinaison qui fait actuellement cruellement défaut.



ILLUSTRATION TIFFET

Ce n'est pas un sacre, c'est un massacre

Nancy Huston
Écrivaine



Texte adressé au pape François.

Cher François,

Ces jours-ci, le monde tangué sous le choc d'un nouveau scandale de pédophilie qui, en Pennsylvanie cette fois, vient « éclabousser » l'Église catholique : sur une période de 70 ans, 1000 enfants abusés ou violés par des prêtres, et, compte tenu de la célérité des intéressés à escamoter les preuves et de la honte des victimes à témoigner, l'on peut être certain que ce chiffre est encore inférieur à la vérité. Certain aussi que, pour nombreux qu'ils soient, les cas connus ne forment que la pointe de l'iceberg.

Comme moi, comme d'autres, vous avez dû être frappé par la ressemblance entre cette salve de révélations « scandaleuses » et une autre, qui défraie l'actualité depuis bientôt un an : celle des témoignages #MeToo sur le harcèlement sexuel. Ici et là, même propension des hommes à profiter de leur pouvoir pour satisfaire leurs besoins sexuels. Si l'on mettait à la disposition des enfants du monde entier un site Internet où ils pourraient déposer leur plainte en toute sécurité, ce « balancetonprêtre » provoquerait un tsunami mondial qui, par sa violence et son volume, dépasserait à coup sûr celui de « balancetonporc ». Seraient encore reléguées au silence, il est vrai, les nombreuses victimes qui, en raison de leur jeune âge (18 mois, exemple entendu ce matin) ou de leur misère (enfants du Tiers-Monde, illettrés et/ou non connectés), n'auraient pas accès au site.

Ce nouveau scandale vous a poussé à publier une longue « lettre au peuple de Dieu ». Mais, François, jamais la honte, la prière, le jeûne et la repentance ne mettront fin à ce fléau. À moins de changer les données qui engendrent ces gestes intempestifs, ils continueront à se produire. Pour les harceleurs de tout poil, il serait de la toute première importance de chercher les causes de leur *acting-out* machiste. Pour les prêtres catholiques, en revanche, point n'est besoin de chercher. La raison est là, évidente, flagrante comme le nez au milieu du visage.

Ils ont peur

Pourquoi s'en prennent-ils de façon si prépondérante aux enfants et aux adolescents ? Non parce qu'ils sont pédophiles — la proportion de vrais pédophiles parmi les prêtres est sûrement

aussi minuscule que dans la population générale — mais parce qu'ils ont peur, et que les plus jeunes sont les plus faibles, les plus vulnérables, les plus faciles à intimider, les moins aptes donc à les dénoncer. S'ils abordaient avec leur sexe tumescent — ce pauvre sexe nié, perpétuellement réprimé — des adultes de leur paroisse, ou s'ils allaient rendre visite aux travailleur(euse)s du sexe, ils seraient « pris » tout de suite. Avec les jeunes, ça peut durer des années... des décennies. On prend les nouveaux enfants de chœur... les fillettes qui viennent de faire leur première communion... cette toute jeune femme, dans le secret du confessionnal... ce tout jeune homme, pendant les vacances en colonie... On a sur elle, sur lui, sur eux, une ascendance, un pouvoir plus qu'humain, quasi divin... Et l'année d'après on recommence, avec les mêmes ou d'autres... François, ce n'est pas un sacre, c'est un massacre.

À moins de se dire que seuls les pédophiles et les pervers sont intéressés par le sacerdoce chrétien, le problème n'est ni la pédophilie ni la perversion. Il faut abandonner ces clichés une fois pour toutes. Le problème, c'est que l'on demande à des individus normaux une chose anormale. C'est l'Église qui est « perverse » dans son refus de reconnaître l'importance de la sexualité et les conséquences désastreuses de son refoulement.

À moins de se dire que seuls les pédophiles et les pervers sont intéressés par le sacerdoce chrétien, le problème n'est ni la pédophilie ni la perversion. Il faut abandonner ces clichés une fois pour toutes. Le problème, c'est que l'on demande à des individus normaux une chose anormale.

Ces dernières décennies, nous autres, pays chrétiens — ou États laïques issus du christianisme —, avons pris l'habitude de dénoncer les coutumes d'autres cultures que nous considérons comme barbares ou injustes : je pense notamment à l'excision ou au port de la burqa. À ceux qui les pratiquent, nous aimons à faire remarquer que nulle part dans le Coran (par exemple) il n'est stipulé que l'on doive couper leur clitoris aux petites filles ou couvrir le visage des femmes, que ces pratiques ont commencé pour des raisons précises, à un moment précis de l'Histoire, afin d'aider les sociétés à mieux organiser les mariages et gérer la distribution des richesses. Les jugeant foncièrement incompatibles avec les valeurs universelles (liberté, égalité, fraternité) et les droits de l'individu — notamment le droit à l'intégrité corporelle —, nous nous estimons en droit de les interdire sous nos latitudes.

Or ceux qui les pratiquent les consi-

dèrent comme irrefragables, constitutives de leur identité... de la même manière exactement que l'Église considère le dogme du célibat des prêtres ! N'entrons pas, ici, dans le débat byzantin des raisons plus ou moins avouables pour lesquelles, après la scission des deux Églises, orientale et latine, celle-ci a tenu à se distinguer de celle-là en rendant obligatoire le célibat de ses officiants. Il est bien connu que Jésus n'a rien dit à ce sujet. Si lui-même n'a pas pris femme, il y avait parmi ses apôtres des hommes mariés, et, à d'autres époques et sous d'autres formes, le christianisme a autorisé et autorise encore ses prêtres à se marier. Le dogme catholique du célibat ne remonte qu'au Moyen Âge, un grand millier d'années après la mort du Christ.

Les dégâts d'un dogme

Ce qu'il s'agit de souligner, c'est que ce dogme, qui fait largement autant de dégâts que l'excision ou que la burqa, est lui aussi le résultat d'une certaine évolution historique. Cela veut dire qu'elle peut être annulée par une autre décision historique, décision que vous seul, cher François, êtes en mesure de prendre. Oui, vous seul avez la possibilité de lever l'injonction au célibat sous toutes les latitudes, protégeant ainsi d'innombrables enfants, adolescents, hommes et femmes à travers le monde.

La preuve a été refaite et refaite. Le célibat obligatoire des prêtres ne marche pas. La plupart des prêtres ne sont pas chastes. Ils n'arrivent pas à l'être. Il faut en prendre acte et enterrer une fois pour toutes ce dogme inique. Il est criminel de tergiverser alors que, partout où il sévit, le massacre continue. Vous le savez, François ; nous le savons tous. Le rôle de l'Église est de protéger non les forts mais les faibles, non les coupables, mais les innocents. « Et Jésus dit : Laissez les petits enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi ; car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent » (Matthieu 19 : 14). Depuis mille ans, combien de millions d'enfants ont été détournés de l'Église, dégoûtés de l'Église, empêchés de venir à Jésus, en raison de ce traumatisme ?

Alors, dites STOP, François. En tant qu'autorité suprême de l'Église catholique, ce serait de loin l'acte le plus important, le plus courageux et le plus chrétien de tout votre mandat. Vous ne le feriez pas pour votre gloire personnelle... et pourtant, cela ne fait pas de doute, cette décision vous apporterait une gloire immense. Pendant des siècles, les prêtres et leurs ouailles vous remerciaient de votre prescience, de votre humanité, de votre sagesse.

Ayez ce courage, je vous en conjure. Le moment est venu. L'Église doit cesser de cautionner (et donc de perpétuer, c'est-à-dire de *perpétuer*) des crimes qui, à travers le monde et les âges, ont bousillé des vies sans nombre. Dites BASTA, François.

Et si vous ne le faites pas, de grâce... expliquez-nous au moins *pour quelles raisons vous ne voulez pas le faire.*

Sur le multiculturalisme

FRANCINE PELLETIER



« Monsieur Trudeau, êtes-vous tolérant, vous, envers les Québécois de souche ? ! » Après Maxime Bernier, c'était au tour d'une certaine Diane Blain, lors d'un rassemblement en Montérégie, d'accuser le chef libéral de « multiculturalisme extrême », c'est-à-dire d'ouvrir les bras aux « immigrants illégaux » bien avant les Québécois eux-mêmes. Bien que la querelle opposant le provincial au fédéral sur cette question date d'un demi-siècle, elle est particulièrement emportée par les temps qui courent. L'apparition de groupes identitaires, dont M^{me} Blain serait sympathisante, ou d'électrons libres comme M. Bernier, n'est pas la seule raison de cette véhémence.

Le multiculturalisme est une réalité aujourd'hui alors qu'il était tout juste une stratégie politique lorsque Trudeau père introduisit, en 1971, la notion d'un pays « sans culture dominante ». À l'époque, le multiculturalisme est essentiellement symbolique, une façon de mieux faire passer le bilinguisme comme politique officielle (et, bien sûr, de contrer les ardeurs indépendantistes) en reconnaissant la « contribution de divers groupes ethniques ». Mais peu de Canadiens s'y reconnaissent. On mettra plusieurs décennies avant d'y voir un véritable miroir de la réalité canadienne ou, encore, un objet de fierté.

Aujourd'hui, le multiculturalisme est devenu l'identité canadienne par excellence, et tout le monde, à commencer par Trudeau fils, le défend avec une énergie toujours renouvelée. « Il n'y a pas de place au Canada pour l'intolérance ! », martela le premier ministre jeudi dernier. Un discours qui lui vaut les applaudissements non seulement de ses partisans, mais aussi de la communauté internationale en général. Il faut admettre que l'expérience canadienne a bien marché. Le Canada est constamment parmi les pays qui réussissent le mieux l'intégration des nouveaux arrivants, en plus d'être celui qui reçoit le plus d'immigrants au monde.

• • • • •

Cela dit, le nouveau visage du Canada, tel qu'il est incarné par Justin Trudeau, n'est pas sans faille. Si sa compassion envers les réfugiés et les immigrants est tout à son honneur — il suffit d'entendre les adeptes de l'exclusion cracher leur amertume pour s'en convaincre —, il y a un prix à payer à ne pas avoir « d'identité fixe » ou de « courant dominant », pour reprendre les termes utilisés par Trudeau lui-même. À tant vouloir défendre les droits de tout un chacun, il y a une vue d'ensemble, un souci de la collectivité, qui finit par se perdre. Un exemple ? Le déboulonnage de la statue de John A. Macdonald à Victoria, récemment, sans qu'aucun politicien, encore moins le gouvernement fédéral, en dise un traître mot.

Macdonald est un homme bourré de défauts, certes, et, oui, un des instigateurs des pensionnats autochtones. Père de la Confédération, il rêvait de relier nos vastes arpentés de neige par chemin de fer afin de faciliter la colonisation de l'Ouest. Sa décision de vider le territoire d'Autochtones afin de mieux réaliser sa mission est odieuse, bien sûr, bien que cela ait été une idée répandue à l'époque. On peut très bien comprendre que les communautés autochtones voient le patriarcat du pays comme un bourreau, mais il s'avère qu'il demeure aussi un héros. Comme dit le *Globe and Mail*, « même si nous éliminions toutes les effigies de [Macdonald], si nous effaçions son nom de toutes les écoles et de toutes les autoroutes, le Canada serait toujours là comme un monument à lui ».

• • • • •

Bref, le problème du multiculturalisme aujourd'hui ne consiste pas tant en sa supposée trahison du Québec qu'en son incapacité de défendre le Canada lui-même. De la même façon que le souci québécois de préserver la langue et la culture françaises, qui sont des droits majoritaires, nous rend parfois insensibles aux droits individuels, la préoccupation de plus en plus tatillonne du gouvernement fédéral pour les droits minoritaires le rend parfois insensible à la majorité. À chacun ses orniers, si l'on veut. D'un côté, la peur de « disparaître » qui, trop souvent, ouvre la voie à l'exclusion. De l'autre, la rectitude politique, qui laisse libre cours au révisionnisme et à la négation de l'histoire. Après la « tyrannie de la majorité » que redoutait tant Alexis de Tocqueville, voici donc celle de la minorité. Si la première est effectivement beaucoup plus inquiétante, la réalité ne se trouve pas moins tronquée dans un cas comme dans l'autre.

Au Québec comme au Canada, il nous faudrait tous, en fait, avoir un peu moins peur. Moins peur de l'Autre, au Québec, et moins peur de Soi, d'une identité qui lui soit propre, au Canada. C'était une aberration en 1971 de prétendre que ce pays était « sans culture dominante » et ce l'est tout autant aujourd'hui.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter : @fpelletier1

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III TRICENTENAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

La ville des confluent

Il y a 300 ans, le Montréalais Jean-Baptiste de Bienville fondait La Nouvelle-Orléans. La mémoire de cette grande ville française, qui deviendra tour à tour un important lieu d'esclavage, le refuge des Acadiens et le lieu d'une florissante vie culturelle française et antillaise, est toujours vivante. Deuxième d'une série de trois textes.

CHRISTIAN RIOUX
À LA NOUVELLE-ORLÉANS
LE DEVOIR



Les gens de ma génération qui habitent à La Nouvelle-Orléans ne parlent plus le français. Pourtant, leurs parents et leurs grands-parents ont tout fait pour qu'il ne se perde pas. C'est comme ça, on n'y peut pas grand-chose!

Dans le petit café de la rue Mandeville du faubourg Marigny, Hali Dardar n'est guère optimiste sur l'avenir du français à La Nouvelle-Orléans. Une ville qui, au milieu du XIX^e siècle, a pourtant compté plus de francophones que Montréal ou Québec. Elle-même ne le parle pas, même si elle a grandi à Lafayette et que la famille de sa mère est issue de la seconde vague de migration acadienne en Louisiane.

Quant à son père, il est membre des Houmas, une nation encore présente à l'ouest du Mississippi où l'on parle encore un peu le français.

Pour que cet héritage ne se perde pas tout à fait, Hali Dardar a d'ailleurs fondé un site Internet où elle recueille précieusement les mots des Houmas. On y trouve aussi des enregistrements de cette langue mâtinée de français parlée par ces Amérindiens qui avaient adopté l'idiome de leurs anciens alliés. On peut y entendre une version à peine reconnaissable de la berceuse *Fais dodo*. Car les Houmas faisaient partie de ces « petites nations » qui, comme les Biloxis, les Bayagoulas, les Mobiles et les Chitimachas, permirent aux colons français de cartographier la région et de s'y installer.

Une géopolitique amérindienne

Dans toute l'Amérique, le mode opératoire des Français fut sensiblement le même, explique l'historien Arnaud Balvay, auteur de *La révolte des Natchez* (Le Félin).

« Les Français n'ont pas le choix de s'appuyer sur les Indiens, même si leur arrivée provoque de terribles épidémies. Ils ont un centre et des satellites souvent très éloignés les uns des autres. Partout, ils construisent des forts près des tribus avec lesquelles ils combattent et font du commerce. Dans les moments difficiles, si un bateau manque par exemple, on envoie les soldats chez les Indiens. Ce sont eux qui assurent leur survie. »



La Nouvelle-Orléans a donné naissance à une culture fortement métissée. Des membres du Creol Wild West Mardi Gras Indians ont donné une prestation au festival Jazz & Heritage de La Nouvelle-Orléans en 2008.

SEAN GARDNER GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

C'est ce qu'Arnaud Balvay appelle la « société des forts ». Se crée alors une « société mixte », dit-il, les soldats vivant souvent avec des Indiennes et le curé n'étant pas très présent. Les Français amènent la poudre et les fusils. Les Indiens font la chasse. « Un métissage se crée, dit-il. On trouve des poteries amérindiennes dans toutes les maisons de soldats. »

Ce mode de développement, qui donnera au Manitoba une nation métisse, était radicalement différent de celui des colons anglais. Ceux de Carolines, par exemple, sont plus nombreux et s'installent sur un territoire qu'ils cultivent et à partir duquel ils avancent progressivement en repoussant les Amérindiens.

« Les Français ont la réputation, évidemment en partie fautive, de ne pas convoiter le territoire, dit M. Balvay. Ils se présentent en protecteurs, avec la figure du père, qui est le roi ou le gouverneur. »

Pour Cécile Vidal, de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris, « la France s'insère alors dans une géopolitique amérindienne qu'elle va évidemment modifier ».

Les Français arrivent dans la région à l'époque où, en Nouvelle-France, on célèbre pendant plusieurs jours la Grande Paix de Montréal (1701) qui rassemble les représentants de 39 tribus.

Partout, le fondateur de La Nouvelle-Orléans, Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, participera au même genre de cérémonies. Les récits de l'époque racontent qu'il ne manquait jamais une occasion de participer à ces « tabagies ». Les historiens américains ne s'y trompent pas en désignant les affrontements

de cette époque comme la *French and Indian War*. Habitué de ces populations qu'il fréquente depuis son enfance, Bienville est même tatoué à l'image des guerriers amérindiens.

Les grands perdants

« Le tatouage se compare au baptême, dit Balvay. Il fait entrer dans le monde des Indiens. Le représente une forme d'adoption. Bienville est donc le chef idéal. Il parlait le mobile et envoyait de jeunes Français ou Canadiens vivre chez les Autochtones. On raconte qu'il combattait à l'indienne en se mettant à moitié nu. »

Ce n'est pas un hasard si on le rappelle en 1932 après la révolte des Natchez. Cet épisode noir des relations avec les Autochtones se terminera par l'extermination de la tribu et la dispersion des survivants.

Les rapports avec les Amérindiens ne sont donc pas pour autant idylliques. On sait depuis l'historien québécois Marcel Trudel (*Deux siècles d'esclavage au Québec*, HMH) que les Français de cette époque pratiquaient l'esclavage. Tout le long du Mississippi, les colons avaient des esclaves amérindiens issus des tribus ennemies qui leur avaient été le plus souvent donnés par leurs alliés, dit Balvay.

Dans les archives de la bibliothèque de Chicago, Joseph Gagné, de l'Université Laval, a découvert l'acte de vente d'un esclave Patoka (du Dakota). Le texte stipulait que, si jamais on découvrait que l'esclave était d'une tribu amie, il devait être aussitôt libéré.

Cela n'empêche pas Bienville d'écrire en 1708 que « les sauvages aiment natu-

rellement les Français et ne s'attachent aux Anglais que par nécessité et intérêt ». On n'aura jamais la version des Amérindiens de cette époque, déplore Balvay. Il n'en considère pas moins que les Indiens furent les grands gagnants durant cette période où Anglais, Espagnols et Français rivalisaient entre eux.

« En jouant les uns contre les autres, ils pouvaient tirer parti du plus offrant. Ils seront donc les grands perdants après la défaite des Français et le traité de Paris. Ils n'auront plus alors qu'à s'effacer. »

Le dernier affrontement de la guerre de Sept Ans sera d'ailleurs la révolte du chef Odawa Pontiac dans la région des Grands Lacs.

Une ville qui reste française

Avec le traité de Paris (1763), La Nouvelle-Orléans deviendra espagnole, avant d'être rendue à la France en 1800 pour être aussitôt vendue aux Américains par Napoléon. Mais durant toute cette période, la ville demeure française, explique Howard Margot, conservateur à la Historic New Orleans Collection.

« Les Espagnols vont maintenir en place toutes les grandes familles françaises qui dirigent la ville, dit-il. Seule l'administration sera espagnole. Les administrateurs épousaient des Français, et la plupart des actes officiels continueront à être rédigés en français. »

Une fois les Amérindiens renvoyés à leurs bayous, La Nouvelle-Orléans continuera à connaître une forte immigration francophone. Celle-ci avait déjà commencé par l'arrivée de 6000 Acadiens déportés.

C'est sous le régime espagnol que se crée le premier journal de la ville, *Le Moniteur*, qui est rédigé en français. Dans les grandes salles de la ville, on joue des opéras français. Cette vie française est alimentée par l'arrivée en 1812 de plus de 10 000 francophones fuyant la nouvelle République haïtienne. Parmi eux, on trouve de nombreux esclaves ainsi que des Noirs libres.

Cette croissance va se poursuivre alors que de très nombreux Français viennent profiter de l'explosion de la vallée du Mississippi due au bateau à vapeur. « C'est à partir de la guerre de Sécession que les Américains du Nord vont commencer à s'installer à La Nouvelle-Orléans », dit Howard Margot.

Pendant tout le XIX^e siècle, la ville restera en bonne partie française. En 1872, le peintre Degas vient passer quelques années dans la branche maternelle de sa famille installée à La Nouvelle-Orléans. « Ma grand-mère née en 1900 a parlé français toute sa vie, dit M. Margot. Mais aujourd'hui, les seuls qui le parlent encore un peu ont plus de 60 ans. » Et la plupart sont loin de La Nouvelle-Orléans, au fond des bayous.

Même si le chanteur Zachary Richard a l'habitude de dire que, chaque fois qu'on annonce la mort du français en Louisiane, « son cadavre se lève et demande une bière », Hali Dardar est moins optimiste.

« Les gens de ma génération qui arrivent à La Nouvelle-Orléans ne parlent plus le français. On a tellement critiqué nos parents de mal parler anglais. Et les rares de ma génération qui ont étudié un peu le français parlent un français que leurs parents ne comprennent pas. Je voudrais au moins qu'on garde la trace de la langue que mes parents ont parlée. Mais je sais bien que ce ne sera qu'une trace. »

Les gens de ma génération qui arrivent à La Nouvelle-Orléans ne parlent plus le français. On a tellement critiqué nos parents de mal parler anglais. Et les rares de ma génération qui ont étudié un peu le français parlent un français que leurs parents ne comprennent pas.

HALI DARDAR



EN BREF



La ministre Karina Gould
SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Ottawa veut resserrer les mesures pour contrer l'ingérence étrangère

NANAIMO — La ministre fédérale des Institutions démocratiques, Karina Gould, a affirmé mardi que le gouvernement Trudeau tentait de trouver des moyens pour resserrer les mesures visant à protéger les élections canadiennes de l'ingérence étrangère. Plus précisément, le gouvernement veut s'assurer que des fonds étrangers n'influencent pas le vote des Canadiens, a-t-elle expliqué. Les propositions visant à renforcer le projet de loi feront l'objet de discussions lors d'une retraite de deux jours du cabinet Trudeau, à compter de mercredi, en Colombie-Britannique. Des ministres entendront un certain nombre d'experts sur les cybermenaces qui planeraient sur les élections.

La Presse canadienne

Montréal adopte son règlement sur les chiens dangereux

Quelques jours après qu'un chien eut mordu deux enfants dans l'arrondissement de Montréal-Nord, le conseil municipal de la Ville de Montréal a officiellement adopté, mardi, le nouveau règlement sur l'encadrement des animaux domestiques. Les chiens de type pitbull ne sont plus directement visés ou même interdits. Le règlement parle plutôt de « chiens potentiellement dangereux ». L'administration Plante promet de les garder à l'œil, notamment en obligeant leurs propriétaires à poser une affiche sur leur domicile avisant qu'un chien dangereux réside à cette adresse. Toutes les morsures devront être rapportées aux autorités. Les chiens fautifs seront ensuite évalués et possiblement euthanasiés.

Le Devoir

Épuisement dans le réseau de la santé

Un sondage confirme l'état d'épuisement de nombreux travailleurs du réseau de la santé. La CSN a sondé plus de 12 000 de ses membres dans le secteur de la santé et arrive à la conclusion que près de 54 % d'entre eux présentent une détresse psychologique élevée. Pour 88 % de ces personnes, le travail est « totalement » ou « partiellement » lié à cet état. La majorité des travailleurs jugent que le réseau souffre de la surcharge de travail, du manque de personnel et du manque de reconnaissance. Le tiers des répondants affirment également être incapables de réaliser toutes les tâches demandées lors d'un quart de travail. « Les indicateurs sont au rouge », s'alarme le syndicat, qui fait un lien entre les réformes des dernières années, les compressions budgétaires et la détresse du personnel.

Le Devoir

LEDEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avispublic@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com